



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

25/08/2023 consultation sur investissement pour vidéoconférence commun en salle L

2023-08-25asro_assemblée consultation sur investissement pour vidéoconférence commun en salle L.pdf

Chères et chers membres de l'assemblée,

Puisque le deuxième projecteur vidéo (beamer) que nous avons acheté ne semble plus réparable et que sa technologie est apparue obsolète avec le COVID et les téléconférences, plusieurs organisations ont exprimé le besoin de doter la principale salle de conférence de notre association d'un matériel moderne et adapté.

Le vice-président Martin DAMARY (SSP-VPOD) ayant requis trois 3 offres, a géré la visite de 2 fournisseurs et a reçu récemment la proposition de celui-ci qui se trouve le plus proche de notre domicile.

Ce message vous porte le fichier «2023-08-16digistore_ASRO Offre Devis 113032 Association des Salles de Réunions Ouvrières (ASRO)» pour un montant de 4583 CHF TTC et nous vous indiquons ci-après les liens qui documentent l'écran et le système caméra+micro envisagés.

https://www.samsung.com/ch_fr/business/smart-signage/uhd-4k-signage/professional-display-qmr-series-lh75qmrebgcxen/

<https://fr.communication.avereurope.com/model/vc520pro2>

Nous pensons qu'il faut absolument vérifier le bon fonctionnement de ce type d'installation et qu'il faut impérativement que les autres entités concernées s'impliquent également dans l'évaluation du produit. En effet, on peut imaginer qu'un outil de vidéoconférence permette à un syndicat d'établir le centre de liaison d'une grève aux Terreaux-du-Temple puisque ce lieu offre déjà des moyens de production d'imprimés en masse par exemple.

Aussi les membres de l'Assemblée voudront bien annoncer à Martin leur personne intéressée à cette évaluation. Martin travaille le lundi + mardi + jeudi + vendredi de 09h00 à 13h00 et répond au 022 741 50 80. **Un délai pour ce faire vous est prescrit de 3 semaines, soit jusqu'au 11-09-2023 à 12h00**, mais Martin reste disponible pour organiser une expertise chez le fournisseur avant cette date.

La décision d'acquisition s'effectuera lors d'une assemblée statutairement convoquée à mi-octobre pour entendre l'avis des personnes et organisations concernées.

Proposition concernant le financement

Les 2 précédents exercices ont été bénéficiaires ce qui permettait à l'ASRO d'effectuer un investissement de 5000 CHF. Toutefois, un bouclage provisoire au 31-07-2023 montre une perte de 938 CHF.

Donc, nous pourrions envisager un «prêt sur prestation» semblable à la formule qui fut utilisée en son temps pour l'achat de l'assemblée-plieuse à 16'000 CHF. Mais on peut faire plus simple : l'assemblée décide de l'investissement et de mettre partiellement à charge les principaux utilisateurs potentiels; soit les membres jouissants de locaux privatifs sur le 3e étage. La moitié du coût de cet investissement serait réparti en 2024 selon la clef de répartition «Loyer2usage» pour autant que l'exercice 2023 se boucle avec une perte. Nous joignons à ce message le fichier .pdf nommé «2023-08-25b330a_B330a_projection loyer&charge 2e semestre 2023» qui montre dans une colonne en VERT les effets de cette hypothèse.

Vous trouvez également ci-joint le fichier «2023-08-25asro_assemblée les décisions d'ordre financier de l'ASRO 9pages»

En espérant que cette consultation rencontrera votre intérêt, nous vous saluons cordialement.

Claude + Martin